



L'an deux mille vingt-quatre et le neuf novembre à dix-sept heures,  
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 octobre 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	6
Procurations	3
Votants	9

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Corinne THERIC, MM Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE,

Absents excusés : Gaele JOSSINET, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET

Procuration : Renaud ESCANDE à Jean-Luc ALBE, Jean-Marie PONCELET à Laurent BALSAN, Gaele JOSSINET à Corinne THERIC

**Vote :**

Pour : 8

Abstention : 1

Contre : 0

## RÉHABILITATION DU CHEMIN DU CROUZOULOUS ET CHEMIN DES DEMOISELLES - HAMEAU DU MOURIER

Madame le Maire expose :

Les habitants du hameau du Mourier ont signalé depuis plusieurs années la dégradation du chemin du Crouzoulous au hameau du Mourier à partir de la place de la Fontaine en direction du hameau de Lagrinier, sur une longueur de 35m.

Cette voirie en terre battue collectant les eaux de ruissellement de la partie amont du hameau subit des dégradations après chaque épisode pluvieux important et est entretenue jusqu'à présent par les habitants du hameau.

Sous cette voirie se trouvent une partie du réseau d'alimentation en eau potable du hameau et la canalisation d'assainissement collectif privé de l'ASL du Mourier. L'érosion du chemin peut les endommager.

Le Chemin des Demoiselle est également très endommagé sur une longueur de 10m environ.

Aussi Mme le Maire propose de réaliser les travaux de réfection sur cette zone ; l'entreprise PAVIQUE qui avait réalisé les travaux de réfection de la calade d'Emilien en amont a fourni un devis pour réaliser une calade en pierre de granit qui s'élève à 15 415€ HT soit 18 298€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte cette proposition
- charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 09 novembre 2024

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

